

L'enseignement de l'architecture à l' E.N.S.B.A. depuis toujours articulait les cours scientifiques en salle, la pratique du projet en "atelier"- lieu d'expériences et donc d'esthétique - qui brassait verticalement les compétences de toutes les années du cursus, les stages en "entreprises" fortement recommandés et aidés par les enseignants en charge de ces ateliers qui étaient quasiment tous par ailleurs praticiens à différents titres et donc bien placés pour savoir où et comment était "le travail"( stages toutefois laissés à la libre appréciation de l'élève demandeur qui bien sûr y voyait son intérêt) et les voyages d'étude vivement conseillés et quelques-fois organisés par l'école pendant les vacances.C'était aussi, souvent, 7 à 10 années d'école dans et hors les murs du Quai Malaquais et des premières Unités Pédagogiques .

Notre enseignement a beaucoup perdu de ses qualités expérimentales et techniques indispensables à notre discipline, à force de crispation sur sa composante scientifique dont sociale, sans doute inspirée par l'enseignement universitaire. Cette confusion de genre, permise par l'idéologie du moment et portée par un besoin justifié de redéfinition des contenus de nos cours, a immédiatement induit le surnombre et la déqualification de la formation globale, à quelques rares exceptions près; et à force aussi de volonté administrative normalisante des Ministères de tutelle cherchant à rejoindre le modèle universitaire au très léger motif de la nécessité d'instaurer des "passerelles" entre cursus.

En fait, la normalisation de l'enseignement de l'architecture par le modèle universitaire procède d'une double falsification qui l'a vidé de presque tout son sens:

1/ réduction du champ cognitif de l'architecture à un "savoir" en occultant les autres modes d'abordage de sa réalité (expérience, appréhension, confrontation, intuition, imagination, projet,...);

2/ évacuation de la pédagogie interactive spécifique de l'expérience menée en groupe fédéré par "le projet" en théâtre grandeur, "l'atelier".

C'est ainsi que l'on peut faire un ersatz d'enseignement à 25 000 fr/élève/an(d'ailleurs en pure perte), alors qu'un enseignement véritable se finance à 100 000, l'indigence de moyens devenant peut-être ainsi une justification de l'incontournabilité du mode universitaire!

Non! il s'agit bien ici de faire la vie, et à l'école d'apprendre à vivre et faire vivre ce que le "programme" nous demande d'habiter (c'est l'ethymologie et

l'objet de a-"ménager"); et de le figurer, ce vécu; c'est à dire de lui donner forme, de le dessiner en faisant contrat social pour le faire exécuter et en permettre l'exploitation; c'est un monde pédagogique ( inductif ) qui n'a vraiment rien à voir avec celui ( déductif ) de la transmission quasi hiérarchique d'un savant à un écoutant en amphitheâtre universitaire; même si à un moment de notre rénovation nous avons emprunté à ce mode des contenus de cours scientifiques qui nous manquaient.

La spécificité de notre discipline -l'architecture n'existe éventuellement que formée et habitée , comme la musique n'existe que jouée et écoutée- exige donc aussi une aptitude particulière à la maîtrise (de l'oeuvre). Comment mieux l'acquérir qu'en s'y exerçant, en condition réelle; en la pratiquant?

Et comment douter que l'acquisition de cette maîtrise aura effet sur notre façon de concevoir, ne serait-ce qu'à mesurer l'impact du domaine normatif sans cesse croissant sur le dessin de nos lieux (paysage, urbanisme, architecture, mobilier, produit). Et donc pourquoi envisager de séparer ce qui est par nature intimement associé? Et quel sens donner au titre "architecte" si l'on dichotomise le "sentir- savoir" et le "faire" avec et pour la société?

Doivent-ils, ces stages ,faire partie intégrante du 3ème cycle de 2 ans, valable sur 4 ans, conduisant au DPLG/ DESA,/ ENSAIS pour tenir compte de la période "stagée"de 2 ans, étant entendu qu'ils ne spécialiseront pas le diplôme , qui doit rester national et unitaire.

Ou bien doivent-ils, ces stages licenciant, être comme extérieurs à l'école, après le diplôme, en déliant du coup l'étude des ouvrages notables à l'école, de la maîtrise de l'oeuvre, en risquant de la "mondaniser"et de l'anomier, cette étude?

Et comment en organiser le contrôle sans accroître la charge réglementaire et administrative déjà trop prégnante sur notre enseignement?

Nous proposons de mettre en place, pour ceux d'entre nous qui s'orientent vers la maîtrise d'oeuvre, et sous une forme qu'il reste éventuellement à définir avec les ministères concernés - une période de stage(s) consensuels validé(s) sur une à deux années, dans les entreprises de maîtrise d'oeuvre/ouvrage, faisant partie intégrante du cursus de 3ème cycle conduisant au DPLG, national.

Les critères de validation des stages pour l'acquisition du DPLG ou de la licence d'exercice sont:

- aptitude à s'intégrer et produire dans une équipe d'étude et de projet;
- aptitude à faire synthèse des contraintes opérationnelles de la maîtrise d'oeuvre (programme, coûts, délais, prescriptions techniques, contrats, autorisations administratives, sécurité, classements réglementaires, coordination, .... );
- aptitude à suivre l'exécution du projet sur chantier; à animer et coordonner les intervenants spécialisés à l'oeuvre;
- aptitude à appréhender la gestion financière et administrative de l'entreprise de maîtrise d'oeuvre selon ses différentes configurations juridiques.

p.m . ,connexes au sujet traité:

1/enseignement de l'architecture-arts plastiques aux élèves des écoles de l'enseignement primaire et secondaire et aux élèves de l'enseignement supérieur(éveil);

2/enseignement de l'architecture en écoles d'architecture(initial);

3/maintien en condition des compétences professionnelles (permanente).

## ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE: LICENCE OU DPLG D'EXERCICE ?

sylvestre monnier, société française des architectes, février 1998.